

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 février 2020**

**Rapporteur :  
Monsieur André  
GUENEGAN**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un marché public après consultation**

Lors de sa réunion du 29 janvier 2020, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public suivant :

**- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux lotissements d'habitat -  
Secteur de Ty Bos**

Le marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux lotissements d'habitat - Secteur de Ty Bos.

La ville de Quimper souhaite aménager un nouveau quartier d'habitat dans le secteur de Ty-Bos, dans le quartier d'Ergué-Armel, au sud de Quimper. L'opération comptera 630 logements sur une superficie de 20,5 hectares environ.

La mission est scindée une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

Une tranche ferme :

- L'ensemble des études (AVP, PRO, ACT et VISA) permettant de viabiliser le 1er lotissement, le carrefour giratoire d'accès et la réfection du chemin de Kerréquel, phase provisoire et de finition, et incluant la constitution de la demande de permis d'aménager du 1<sup>er</sup> lotissement.
- Le suivi des travaux (OPC, DET et AOR) de la phase provisoire de l'ensemble du périmètre du 1er lotissement.
- Le suivi des travaux (OPC, DET et AOR) de l'aménagement du carrefour d'accès et de la réfection du chemin de Kerréquel, phase provisoire et travaux de finition.
- Et deux missions complémentaires :
  - L'élaboration du cahier des charges de cession de terrain pour l'ensemble de l'opération, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> lotissement
  - Une mission de conseil auprès des acquéreurs du 1<sup>er</sup> lotissement

Une tranche optionnelle 1 :

- Éléments de mission DET, OPC et AOR des travaux de finition du 1er lotissement, à l'avancement de la commercialisation des lots.

Une tranche optionnelle 2 :

- L'ensemble des études (AVP, PRO, ACT et VISA) permettant de viabiliser le second lotissement, phase provisoire et de finition, et incluant la constitution de la demande de permis d'aménager du second lotissement.
- Le suivi des travaux (OPC, DET et AOR) en phase provisoire de l'ensemble du périmètre du second lotissement.
- Une mission de conseil auprès des acquéreurs du second lotissement.

Une tranche optionnelle 3 :

- Éléments de mission DET, OPC et AOR des travaux de la phase finition du second lotissement, à l'avancement de la commercialisation des lots.

L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage s'élève à 5 528 000 euros hors taxes décomposée comme suit :

<i>Tranches</i>	<i>Montants en € HT</i>
Ferme	1 755 000
Optionnelle 1	1 183 000
Optionnelle 2	1 180 000
Optionnelle 3	1 410 000

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'attributaire est le groupement composé des opérateurs suivants :

ARTELIA VILLE ET TRANSPORT (mandataire) – Agence Bretagne sise Port de commerce – 2 Quai de la Douane 29200 Brest et ID-UP sis 98 Boulevard des Anglais 44100 Nantes pour un montant de 314 315 € HT soit 377 178€ TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer ce marché public.